

REGLEMENT 2018 « TRAIL DU CHABLISIEN » A BEINE

- 1) L'association Bzou Auxerre Bzou (B.A.B) organise, avec la Mairie de Beines, le 4ème trail du Chablisien, à Beine, le dimanche 13 mai 2018 à partir de 09 h 00.
- 2) L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes, nés en 2000 et avant.
- 3) Une marche de 15 km à 9 h 00, le 28 km à 9 h 30, le trail de 15 km partira à 10 h 00.
- 4) Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.
- 5) L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique d'un concurrent. Les organisateurs ou le service médical pourront stopper un concurrent qu'il juge en difficulté. Chaque concurrent doit respecter le code du sport et respecter l'éthique contre le dopage (article L230-1 du code du sport)
- 6) La protection sanitaire et ambulancière seront présentes sur l'épreuve.
- 7) En s'acquittant de son dossard, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du Trail du Chablisien à Beine, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles, il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- 8) Des ravitaillements (eau, fruits secs, etc ...) seront proposés sur le parcours et à l'arrivée.
- 9) Pour l'animation enfants, une autorisation parentale doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait des dossards. Les inscriptions pour les enfants sont gratuites.

10) Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription au Trail ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la photocopie d'un des documents suivants : pour les licenciés licence FFA athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running ou pass running, FFT, FF course d'orientation, FF pentathlon moderne, UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné « la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Pour les non licenciés, certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'inscription à la marche ne nécessite pas de certificat médical.

Inscriptions : par internet : le sportif.com

Inscriptions et retrait des dossards le jour de la course, à partir de 8 h 00, vers la salle des fêtes à Beine.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
[Récompense à chaque participant.](#)

Le prix de l'engagement est de 16 € avant et de 22 € le jour même pour le trail de 28 km. Pour les marcheurs, le prix de l'inscription est de 5 €. Pour le trail de 15 km, le prix est de 12 € avant et 18 € le jour de la course.

Le bulletin d'inscription pourra être renvoyé par correspondance avant le [mardi 8 mai 2018 minuit](#) à l'adresse suivante :

Bzou Auxerre Bzou – M. EL BADAOUI - 22 rue Hubert Fabureau – 89000 AUXERRE

Chèque à l'ordre de l'association « Bzou Auxerre Bzou »

11) Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

12) Remise des récompenses vers la salle des fêtes à Beine. (primes, lots ...)

13) Un tirage au sort aura lieu parmi les participants du Trail et de la marche. Seuls les concurrents présents au moment du tirage pourront prétendre à leurs lots.

14) En s'inscrivant, les concurrents et les parents des enfants coureurs acceptent le présent règlement sans restriction. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

15) Renseignements : 06 13 85 62 53 ou 06 43 49 19 32
par mail : bzou.auxerre@gmail.com / site : www.bab-auxerre.fr